



Conseil économique et social

Distr. limitée
1^{er} mai 2017
Français
Original : anglais

Instance permanente sur les questions autochtones

Seizième session

New York, 24 avril-5 mai 2017

Projets de décision que l'Instance permanente sur les questions autochtones recommande au Conseil économique et sociale d'adopter

L'Instance permanente sur les questions autochtones recommande au Conseil économique et social d'adopter les projets de décision suivants :

Projet de décision I

Réunion d'un groupe d'experts internationaux sur le thème

« Développement durable dans les territoires des peuples autochtones »

Le Conseil économique et social décide d'autoriser la tenue d'une réunion de trois jours d'un groupe d'experts internationaux sur le thème « Développement durable dans les territoires des peuples autochtones ».

Projet de décision II

Lieu et dates de la dix-septième session de l'Instance permanente sur les questions autochtones

Le Conseil économique et social décide que la dix-septième session de l'Instance permanente sur les questions autochtones se tiendra au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 16 au 27 avril 2018.

Projet de décision III

Rapport de l'Instance permanente sur les questions autochtones sur les travaux de sa seizième session et ordre du jour provisoire de sa dix-septième session

Le Conseil économique et social :

- a) Prend note du rapport de l'Instance permanente sur les questions autochtones sur les travaux de sa seizième session;
- b) Approuve l'ordre du jour provisoire de la dix-septième session de l'Instance permanente, tel qu'énoncé ci-après :
 1. Élection du bureau.
 2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.



3. Suite donnée aux recommandations de l'Instance permanente.
4. Activités menées dans les six domaines d'action de l'Instance permanente en relation avec la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.
5. Dialogue avec les peuples autochtones.
6. Dialogue avec les États Membres.
7. Dialogue avec les fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies.
8. Débat sur le thème « Droits collectifs des peuples autochtones sur leurs terres, leurs territoires et leurs ressources ».
9. Programme de développement durable à l'horizon 2030.
10. Dialogue avec la Rapporteuse spéciale sur les droits des peuples autochtones et le Président du Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones.
11. Suite donnée au document final de la Conférence mondiale sur les peuples autochtones :
 - a) Exécution des plans d'action, stratégies et autres mesures de portée nationale;
 - b) Moyens d'encourager les peuples autochtones à participer aux travaux des organismes des Nations Unies;
 - c) Mise en œuvre du plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies consacré aux peuples autochtones.
12. Travaux futurs de l'Instance permanente, notamment sur les questions intéressant le Conseil économique et social et sur les nouveaux problèmes.
13. Ordre du jour provisoire de la dix-huitième session.
14. Adoption du rapport de l'Instance permanente sur les travaux de sa dix-septième session.
